



BUREAU DE LA CLE

Réunion du 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre à huit heure trente, le bureau de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Massiac (47 rue Jean Lépine 15500 MASSIAC) sous la présidence de Monsieur Maurice MESTRE.

ORDRE DU JOUR

- Diagnostic socio-économique : contenu et suivi
- Communication autour du SAGE : logotype et lettre d'information N°1
- Point sur l'avancé de l'étude de définition des volumes maximums prélevables

ETAIENT PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Messieurs DESTANNES Michel, GIBELIN Pascal, MESTRE Maurice.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Messieurs DUBOIS André, PAVOT Jean-Pierre.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Madame MAFRA Corinne.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur JOUANNE Fabrice.

ETAIENT EXCUSES

Madame CHAILLOU Fany et Monsieur DELCROS Bernard.

ETAIENT ABSENTS

Messieurs **POUDEROUX** Gérard, **ROMEUF** Robert et **VILLARET** Bernard.

Pour ouvrir cette réunion, M. MESTRE, Président de la CLE, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion de travail.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, M. Mestre porte à la connaissance du bureau de la CLE une lettre du SIGAL à destination de Monsieur le Préfet de Haute Loire concernant la dévalaison au niveau de la microcentrale HESE de Lempdes-sur-Alagnon.

Le bureau de la CLE soutient la démarche du SIGAL.

ORDRE DU JOUR N°1 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE : CONTENU ET SUIVI

Suite à l'adoption de l'Etat initial lors de la réunion de la CLE du 30 juin 2011, l'élaboration du SAGE Alagnon se poursuit par la réalisation d'un diagnostic socio-économique du territoire du SAGE. Cette étude sera réalisée en interne.

Cette analyse socio-économique des usages et services liés à l'eau sera avant tout un outil d'aide à la décision qui servira de base à l'évaluation économique des futurs scénarios (phase ultérieure). Elle permettra de mettre en évidence les atouts et les faiblesses de chaque usage et activité liés à l'eau. Ces connaissances complémentaires permettront également d'apporter un éclairage sur les circuits de financement de la gestion de l'eau sur le bassin-versant de l'Alagnon et d'initier la réflexion autour du financement à venir de la mise en œuvre du SAGE.

Le bureau de la CLE valide les étapes de cette étude :

- Définition du **poids économique des différentes activités liées à l'eau** et de la dynamique du territoire + Définition des **potentialités de développement économique** sur le territoire
- Synthèse des investissements réalisés et des financements mobilisés
- Analyse de la prise en charge des coûts d'investissement et de fonctionnement entre les différents acteurs (collectivités, contribuables, industriels, agriculteurs, ...)

Les personnes présentes proposent des sources de données qui pourront être utiles à l'étude. M. DESTANNES propose qu'un questionnaire soit envoyé aux communes du bassin-versant.

Un courrier a été envoyé aux membres de la CLE le 30 novembre 2011 afin de leur proposer de participer au comité de suivi de cette étude.

Seules 5 membres de la CLE se sont portés volontaires (DREAL, Agence de l'Eau Loire Bretagne, ONEMA, DDT 15, FDPPMA 15). M. MESTRE propose que le bureau de la CLE soit intégré au comité de suivi de l'étude. La proposition est approuvée. Fabrice JOUANNE recontactera certains représentants des usagers.

Les objectifs de la mise en place de comité sont :

- Le suivi de l'étude
- L'apport de données et d'informations
- La concertation entre les acteurs afin d'aboutir à un diagnostic partagé.

L'étude devra être achevée en fin juin.

ORDRE DU JOUR N°2 : COMMUNICATION AUTOUR DU SAGE : LOGOTYPE ET LETTRE D'INFORMATION N°1

Ce projet est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne, le Conseil Général de la Haute Loire et le SIGAL sur un premier budget prévisionnel de 5 500 euros. Ce budget permettra de financer la création du logo et de la charte graphique, la mise en page de la lettre, son impression à 2 000 exemplaires et sa diffusion auprès des partenaires et des collectivités territoriales.

Une demande de financement complémentaire a été effectuée en décembre 2011 afin de réaliser une plus large diffusion de la lettre auprès de la population (budget complémentaire de 1 686 euros). Si les subventions sont obtenues, 7 800 exemplaires supplémentaires seront imprimés et distribués dans les boîtes aux lettres du bassin-versant.

Le contenu de la lettre d'information est discuté puis validé. Le calendrier prévisionnel est validé. La diffusion de la lettre est prévue pour mars 2012.

M. MESTRE souligne l'importance de la réalisation d'une lettre d'information propre au SAGE et à sa diffusion la plus large possible.

ORDRE DU JOUR N°3 : POINT SUR L'AVANCE DE L'ETUDE DE DEFINITION DES VOLUMES MAXIMUMS PRELEVABLES

Le bureau d'étude est en cours de finalisation de la première phase. En parallèle, les mesures nécessaires à la réalisation de la phase 2 ont été effectuées. Les réunions de lancement de l'étude et de validation des stations de mesures ont eu lieu en juillet et septembre 2011. La prochaine réunion, prévue le 29 février 2012 à 9h30 devra aboutir à la validation de la phase 1 de l'étude.

Le bureau d'étude a pris du retard dans la réalisation de cette première phase. Celui-ci est principalement dû aux complications lors de la récupération des différentes données. Ce retard pourrait être récupéré lors des prochaines phases.

M. DUBOIS rappelle l'importance de la prise en compte des béals dans cette étude. Il pose la question de leur alimentation et de la survie de leurs peuplements piscicoles lorsque le débit de la rivière est inférieur au débit minimum biologique.

Avant de conclure, M. MESTRE informe le bureau de la CLE de la proposition de l'Université de Limoges à participer au comité de pilotage du projet de recherche MetMines (Laboratoire GRESE « Groupement de Recherche Eau Sol Environnement » de l'Université de Limoges et Institut des Sciences de la Terre d'Orléans). Ce projet, prévu sur 3 ans, permettra de déterminer les conséquences de la mobilité des métaux émis par d'anciens sites miniers sur la qualité des sédiments en Loire-amont. Un des sites d'expérimentation du projet se situant à Massiac, l'animateur du SAGE Alagnon intégrera le comité de pilotage.

Avant de clore la séance, M. MESTRE remercie à nouveau les personnes présentes à cette réunion.

La séance est levée à 10h.

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. Maurice MESTRE*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'E' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.